



**Direction Nationale de l'Arbitrage
Règlement Intérieur – Annexe 7
Mode de classements pour la saison 2009 2010**

ANNEXE 7

1 – A la fin de la saison, les arbitres F2, sont en principe répartis par groupe sur la base des rapports d'observations obtenus durant la saison.

Chaque observateur observe chaque arbitre au moins une fois.

Le cas échéant :

- si un observateur s'avère indisponible avant la fin de la saison sans avoir la possibilité d'observer tous les arbitres, la DNA ne prendrait pas en compte ses observations lors du classement de fin de saison.
- si un arbitre s'avère indisponible avant la fin de la saison, il doit tout mettre en œuvre pour être observé par tous les observateurs au moins une fois. A défaut, le bureau de la DNA statuera.

En fin de saison, sous la responsabilité du DNA, les observateurs de la catégorie répartiront les arbitres par groupe, en fonction de leur capacité à intégrer le niveau supérieur ou de leur insuffisance à se maintenir à ce niveau.

2- Les arbitres F3 sont en principe classés sur la base de la moyenne des classements des observateurs durant la saison en cours selon les dispositions en vigueur.

Chaque observateur observe chaque arbitre au moins une fois.

Le cas échéant :

- si un observateur s'avère indisponible avant la fin de la saison sans avoir la possibilité d'observer tous les arbitres, il serait impossible d'établir un classement. En conséquence, la DNA ne prendrait pas en compte ses observations lors du classement de fin de saison.
- si un arbitre s'avère indisponible avant la fin de la saison, il doit tout mettre en œuvre pour être observé par tous les observateurs au moins une fois. A défaut, le bureau de la DNA statuera.

En tout état de cause, le bureau de la Direction Nationale de l'Arbitrage peut prendre les dispositions nécessaires pour garantir l'équité dans le classement des arbitres après avis du CSA.